

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Créteil, le 14 décembre 2022

Prévention de la délinquance : bilan des actions engagées par l'État dans le Val de Marne en 2022

La préfecture du Val de Marne a lancé l'appel à projets pour 2023 du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), dont l'objectif est de soutenir les actions portées par les collectivités, les associations ou les bailleurs sociaux. À cette occasion, Sophie Thibault, préfète du Val-de-Marne dresse le bilan des actions réalisées en 2022 en matière de prévention de la délinquance. Au total, 1,9 millions d'euros, dont 1,6 millions d'euros à travers le FIPD, ont été engagés, avec pour priorités la vidéoprotection, la lutte contre les rixes et l'aide aux victimes de violences conjugales.

Trois axes prioritaires sont fixés par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 :

- la prévention chez les plus jeunes pour éviter un basculement dans la délinquance ;
- la protection contre les violences faites aux femmes et aux personnes vulnérables ;
- l'amélioration de la tranquillité publique.

Ces priorités nationales ont été prises en compte pour l'élaboration du plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024. Ce nouveau plan départemental est adapté aux particularités du territoire : nombre élevé de rixes, développement des violences intrafamiliales et de celles envers les personnes dépositaires de l'autorité publique.

En lien avec la préfecture de police, les collectivités et les autres partenaires, la préfète a ainsi décliné les trois priorités nationales avec un axe supplémentaire transversal : la videoprotection.

## Poursuite du déploiement de la vidéoprotection dans le Val de Marne

Afin de dissuader le passage à l'acte et faciliter la conduite de l'enquête judiciaire, **800 000 euros** ont été alloués par l'État en 2022 pour soutenir l'équipement en vidéoprotection des communes du département : 500 000 euros ont été mobilisés au titre du FIPD et 300 000 euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Ce fort engagement de l'État s'inscrit dans le prolongement de 2021 où 1,5 millions d'euros avaient été dédiés, avec une action en particulier sur la commune de Champigny-sur-Marne qui, jusqu'à cette date, ne disposait d'aucun équipement de videoprotection.

44 communes sur les 47 du département bénéficient à ce jour d'un système de vidéoprotection, soit une de plus que l'année passée (Maisons-Alfort).

### Intensification de la lutte contre les rixes entre jeunes et contre la délinquance juvénile

La lutte contre les rixes est une priorité de la préfecture, alors le nombre de faits constatés par les forces de l'ordre reste élevé dans le Val de Marne (121 faits constatés en 2021).

L'État intensifie sa mobilisation contre le phénomène : **391 000 euros** y ont été consacrés en 2022, contre 374 000 euros l'année passée.

En pratique, la lutte contre les phénomènes de bandes implique, sous l'impulsion de la préfecture et du parquet, une action partenariale en lien étroit avec l'éducation nationale et les collectivités. À titre d'exemple, le FIPD a été mobilisé pour soutenir des actions de rencontres inter-quartiers développées par les communes et les associations. 30 000 euros ont notamment été octroyés à la commune d'Orly pour la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre les rixes.

En lien avec l'association France médiation, le premier poste de médiateur à l'école, financé à 80 % par l'État, sera prochainement créé à Villeneuve-Saint-Georges. L'activité de ce professionnel s'articule autour de 3 missions : la prévention des violences, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ainsi que le développement des comportements citoyens. Facilitateur entre les établissements et leur environnement, le médiateur intervient pour renforcer les liens entre l'école, le collège, les familles et le quartier.

### Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales a fait l'objet d'une réunion spéciale du Conseil départemental de prévention de la délinquance le 18 novembre présidée par la préfète, en présence du procureur et du président du conseil départemental. L'augmentation de 28,5 % des faits de violences conjugales entre 2020 et 2021 et de 11 % cette année montre encore l'importance de la poursuite de l'action des pouvoirs publics dans ce domaine en lien avec les associations.

Le troisième poste <u>d'intervenant social en commissariat (ISC) du département</u> a été créé en 2022, au sein de la circonscription de sécurité de proximité de Charenton-le-Pont, après ceux installés dans les commissariats de Fontenay-sous-Bois puis Créteil l'an dernier. Ces postes cofinancés par l'État, les collectivités et la CAF permettent de simplifier la démarche des personnes qui viennent au commissariat et de compléter le travail des forces de l'ordre d'un relais social.

S'agissant du soutien aux actions des associations et des communes, 308 000 euros de subventions ont été allouées en 2022 pour des actions de prévention et d'accompagnement des victimes, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente (286 000€).

## Amélioration de la tranquillité publique

Troisième priorité de l'État en matière de prévention de la délinquance dans le Val-de-Marne, l'amélioration de la tranquillité publique.

La mobilisation de **100 000 euros** par la préfecture en deux ans a permis une première expérimentation de déploiement du groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) dans le département. Des agents de sécurité, dotés d'un armement de catégorie D, effectuent ainsi désormais des patrouilles de nuit et interviennent sur appel des locataires ou sur sollicitation des bailleurs, afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des résidents.

Ce nouveau dispositif concernera, d'ici la fin de l'année 2022, 6 502 logements sociaux, répartis sur 7 communes : Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif, Villiers-sur-Marne et Vitry-sur-Seine.

En plus du FIPD, l'État participe à la prévention de la délinquance via d'autres programmes budgétaires, en particulier ceux de la politique de la ville.

L'appel à projets pour le FIPD 2023 ainsi que les modalités de candidatures sont à retrouver sur le site internet de la préfecture du Val de Marne :

https://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Fonds-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-et-de-la-radicalisation-appel-a-projets-2023

En savoir plus sur le FIPD : <a href="https://www.cipdr.gouv.fr/le-cipdr/le-fipd/">https://www.cipdr.gouv.fr/le-cipdr/le-fipd/</a>

#### Annexe:

exemples d'actions subventionnées par la préfecture du Val-de-Marne dans le cadre du FIPD

### Prévention de la délinquance juvénile et lutte contre la récidive

- Afin de lutter efficacement contre le phénomène de bandes, l'État intervient aux côtés des collectivités afin de proposer des actions communes à des jeunes issus de différents quartiers (notamment entre ceux du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne et des Hautes-Noues à Villiers-sur-Marne).
- S'agissant de la sécurisation des établissements scolaires, 70 000 euros ont été attribués à 4 collèges du département, dont 2 pour de la vidéo-protection : Paul Langevin à Alfortville ; Elsa Triolet à Champigny-sur-Marne ; Nicolas Boileau à Chennevières-sur-Marne et Roland Garros à Villeneuve-Saint-Georges.

## Lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et aides aux victimes

- Les femmes victimes de violences conjugales peuvent être hébergées provisoirement avec leurs enfants dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence spécialisé géré par l'association Tremplin 94.
- Menée aux côtés de l'association CITHEA, sous l'impulsion des services de la Caisse d'allocations familiales, l'État soutient le développement de la mesure d'accompagnement protégé. Ce dispositif prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte formé, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père violent. Il permet d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et permet en outre à l'enfant de s'exprimer librement avec un tiers.

## Amélioration de la tranquillité publique

- L'État soutient la présence de médiateurs au sein des logements sociaux afin d'assurer la tranquillité au sein des parties communes. Plusieurs actions sont subventionnées au titre du FIPD 2022.
- L'État soutient également le développement du GPIS dans le département.

### Prévention de la radicalisation

 À titre d'exemple, l'État finance, pour la deuxième année consécutive, un projet porté par l'association « Dessinez, Créez, Liberté ». Cette association, fondée par Charlie Hebdo et SOS Racisme au lendemain des attentats de janvier 2015 initie la jeunesse au dessin de presse, en particulier à la satire et à la caricature.